

Procès-verbal – Conseil municipal

06 juillet 2026

Ouverture de la séance et présentation

La séance est ouverte à 19h00 sous la présidence de Monsieur le Maire. En préambule de la séance, Monsieur le Sénateur et Madame la Sénatrice sont accueillis et prennent la parole. Ils exposent le rôle et le fonctionnement du Sénat, la mission d'accompagnement des collectivités locales, la gestion des projets de loi et le travail parlementaire. Les échanges portent ensuite sur la gouvernance intercommunale, les compétences en matière commerciale et l'économie locale.

L'appel des conseillers municipaux est effectué. Le quorum est largement atteint.

Sont présents : Olivier XIBERRAS, Anne BRUNET, Aurélien BRAIN, Nathalie PLANCHE, Scarla DEBARD, Robert TOUZEAU, Franck CARRASCO, Coralie DELMOTTE, Baptiste COUDRAY, Delphine DARENNE, Nathalie FAURE, Véronique PINNETERRE, Anne JAMAIS, Lucas PINNETERRE, Vanessa ESTEVES, Gilles DEMERSSEMAN, Gérard PIESYK, Sonia CARREAU, Chantal RAVERDEAU et Benoît COUPECHOUX.

Olivier MACARD, Gérard GALLET et Alain THURET sont représentés.

Monsieur Olivier MACARD donne pouvoir à Monsieur Olivier XIBERRAS

Monsieur Gérard GALLET donne pouvoir à Monsieur Aurélien BRAIN

Monsieur Alain THURET donne pouvoir à Madame Sonia CARREAU

Ordre du jour

1. Administration Générale et Institutionnelle

- Approbation du procès-verbal de la séance du 5 juin 2026.
- Adoption du règlement intérieur du Conseil Municipal.
- Délégation de attributions du Conseil Municipal au Maire (application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales).
- Abrogation de la délibération n° DE_2025_064.

2. Ressources Humaines et Gestion du Personnel

- Création d'un emploi fonctionnel de Directeur Général des Services (DGS).
- Mise à jour du tableau des effectifs : modification du temps de travail de postes permanents.

3. Finances locales et Vie Associative

- Attribution des subventions aux associations au titre de l'exercice 2026.
- Ajustement et modification des tarifs des concessions et services du cimetière communal.

4. Intercommunalité, Réseaux et Partenariats

- Adhésion de la commune à la Fédération Française des Véhicules d'Époque (FFVE).

- Adhésion de la commune au Syndicat Départemental d'Énergies de l'Yonne (SDEY).

5. Affaires Scolaires, Enfance et Jeunesse

- Restauration scolaire : approbation et signature de l'avenant n° 1 au Marché À Procédure Adaptée (MAPA).
- Approbation de la convention de partenariat pour l'accueil des enfants de maternelle au centre de loisirs en période de canicule.

Madame Anne JAMAIS est désignée comme secrétaire de séance.

Déroulement et délibérations complètes

1. Administration générale et institutionnelle

- **Approbation du procès-verbal de la séance du 5 juin 2026**
 - Rapporteur : Monsieur le Maire.
 - Débats & Échanges : Monsieur le Maire indique que le procès-verbal de la séance précédente du 05/06/2026 a été transmis à l'ensemble des conseillers. Une précision est demandée concernant les engagements de travaux pour la rentrée de septembre. Monsieur le Maire répond que la municipalité a déjà commencé à travailler avec les équipes et que les réflexions étaient engagées en amont.
 - **Vote : Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.**
- **Adoption du règlement intérieur du Conseil municipal**
 - Rapporteur : Monsieur le Maire.
 - Exposé : La loi impose la rédaction et le vote d'un règlement intérieur dans les 6 mois suivant l'installation du conseil municipal. Ce document précise l'organisation des séances, la conduite des débats, l'expression des élus, la tenue des commissions et la retransmission éventuelle des séances.
 - Débats & Échanges :
 - Un conseiller fait remarquer l'absence de mention explicite concernant la rédaction des comptes rendus de commissions dans le texte. Monsieur le Maire et la majorité précisent que le document soumis reprend le socle réglementaire nécessaire pour assurer la fluidité du travail tout en respectant le cadre législatif.
 - Un conseiller d'opposition s'interroge sur les supports de communication municipaux (site internet, bulletin municipal) et demande si un espace dédié à la minorité est prévu sur l'ensemble des canaux.

- Monsieur le Maire répond qu'une tribune d'expression est formellement garantie dans le bulletin municipal conforme à la loi.
- Un conseiller interpelle la municipalité sur la sécurisation des outils informatiques et des adresses électroniques des élus, demandant pourquoi des adresses professionnelles et souveraines n'ont pas encore été attribuées à tous.
- Monsieur le Maire réplique en rappelant les moyens réels d'une commune de 2 800 habitants et environ 40 agents, comparativement à une grande structure administrative ou entreprise, soulignant le travail massif accompli par l'équipe municipale depuis la prise de fonction.
- **Vote : La délibération est adoptée à la majorité.**
- Délégations accordées au Maire (Article L. 2122-22 du CGCT)
 - Rapporteur : Monsieur le Maire.
 - Exposé : Il s'agit d'ajuster et de renouveler les délégations accordées au Maire pour la durée du mandat dans le cadre fixé par le code général des collectivités territoriales, conformément aux précisions demandées par les services préfectoraux.
 - **Vote : La délibération est adoptée à la majorité.**

2. Patrimoine et Intercommunalité

- Abrogation de la délibération n° 2025073 du 26 novembre 2025 (Session de bâtiments communautaires à 1 € symbolique)
 - Rapporteur : Monsieur le Maire.
 - Exposé détaillé & Motif juridique :
 - Monsieur le Maire expose le caractère très technique du dossier. Lors d'échanges et de rendez-vous avec le service du contrôle de légalité de la Préfecture de l'Yonne, des vices de forme et des irrégularités majeures ont été formellement soulevés concernant la cession à 1 € symbolique des bâtiments de l'école de musique et de la crèche à la Communauté de Communes.
 - L'article L. 2241-1 du CGCT impose une consultation préalable du service des Domaines pour les communes de plus de 2 000 habitants, ce qui n'avait pas été effectué lors du vote de 2025. De plus, en droit public, l'interdiction des libéralités impose qu'une cession à vils prix soit strictement justifiée par un motif d'intérêt général et assortie de contreparties suffisantes, ce qui n'était pas caractérisé ici.
 - Monsieur le Maire insiste sur le fait que cette abrogation n'annule en rien le retour de la compétence piscine à la commune de Toucy (voté par une délibération distincte en communauté de communes et confirmé par les

communes membres). Ce retour de compétence permet à la commune d'exiger la révision des attributions de compensation auprès de l'intercommunalité et la suppression définitive du transfert de charge annuel de 87 335 €.

- Il est rappelé que la commune payait cette somme de 87 335 € par an pour une piscine fermée depuis 2020, ce qui représente un manque à gagner cumulé de 436 131 € sur 5 ans (2020-2025).
- Débats & Échanges :
 - Un conseiller d'opposition demande quelles sont les suites concrètes pour les bâtiments concernés (crèche et école de musique) et si les projets de travaux ou d'investissements engagés par l'intercommunalité sur ces sites risquent d'être remis en cause ou stoppés.
 - Monsieur le Maire répond que la mise à disposition des bâtiments par convention d'usage est parfaitement légale et en vigueur. Les travaux peuvent se poursuivre sans qu'il soit besoin de déposséder la commune de son patrimoine hors des clous juridiques. Il précise qu'un courrier serein et ferme a été adressé à la présidence de la Communauté de Communes pour organiser une réunion de révision des attributions de compensation dans le respect strict des textes.
- ***Vote : La délibération d'abrogation est adoptée à la majorité.***

3. Ressources Humaines

- Création d'un emploi fonctionnel de Directeur Général des Services (DGS)
 - Rapporteur : Anne BRUNET.
 - Exposé & Contexte : Création de l'emploi fonctionnel de DGS à compter du 1er septembre 2026 pour assurer la direction opérationnelle, l'encadrement des services et l'accompagnement des projets municipaux.
 - Débats & Précisions : Madame la 1ère adjointe rappelle le contexte de vacance du poste depuis 8 mois. Elle rend hommage au travail de l'ancienne DGS, Martine, qui a accepté de prolonger son activité pour dépanner la collectivité dans des conditions exigeantes. Après réception et audition de plusieurs candidatures, la venue de Mme Andrée ZAÏDI est confirmée pour prendre la direction générale des services.
 - ***Vote : Adopté à l'unanimité.***
- Mise à jour du tableau des effectifs – Temps de travail d'un poste permanent
 - Rapporteur : Anne BRUNET.

- Exposé : Modification du temps de travail d'un emploi permanent aux services techniques (passant de 27,35/35e à un temps complet) pour répondre aux besoins opérationnels de la commune, et suppression consécutive de l'ancien poste.
- **Vote : Adopté à l'unanimité.**

4. Finances locales et Subventions

- Attribution des subventions aux associations pour l'exercice 2026

- Rapporteurs : Anne BRUNET / Franck CARRASCO.
- Exposé & Méthodologie :
 - Mme Anne BRUNET détaille le travail de remise à plat des dossiers : l'ensemble des associations a été invité à renouveler ses demandes via le formulaire officiel CERFA. Une analyse précise des comptes et des besoins réels a été menée. Pour l'année à venir, une charte et une grille de critères transparents (objectifs, avantages en nature, mise à disposition de personnel/locaux) seront coconstruites avec les élus et présentées aux associations.
 - M. Franck CARRASCO présente la synthèse financière : le budget primitif 2026 prévoyait une enveloppe maximale de 55 000 € au chapitre 65 (article 65748). Le montant total retenu pour la répartition 2026 s'élève à 52 750 €, conservant ainsi une réserve de précaution pour ajustements en cours d'année.
 - Monsieur le Maire souligne une mesure d'équité : deux associations sportives/culturelles locales n'ayant pas reçu de subvention intercommunale cette année ont vu leur situation prise en compte et compensée à leur juste valeur par la municipalité pour soutenir leurs activités et leur rayonnement.
- Déport de vote réglementaire : Les conseillers municipaux siégeant au conseil d'administration ou au bureau d'associations demandeuses (M. Coupechoux, Mme Raverdeau, Mme Carreau, Mme Faure, Mme Brunet, M. Coudray, Mme Planche) s'abstiennent formellement de prendre part au vote pour les structures où ils exercent un mandat.
- **Vote : Adopté à l'unanimité des votants.**

- Révision des tarifs des concessions au cimetière communal

- Rapporteur : Monsieur le Maire.
- Exposé : Les tarifs n'ayant pas évolué depuis plusieurs années, il est proposé un ajustement modéré à compter du 1er août 2026 :
 - Concession 15 ans : 250 €
 - Concession 30 ans : 450 €
 - Concession 50 ans : 900 €

- Colombarium (15 ans) : 250 € / (30 ans) : 492 €
- Précisions : Monsieur le Maire indique qu'après étude comparative, les prix pratiqués à Toucy restent très modérés et inférieurs d'environ 50 % aux barèmes des communes environnantes de taille similaire.
- **Vote : Adopté à l'unanimité des votants.**

5. Conventions, Partenariats et Contrats

- Adhésion à la FFVE – Label « Ville d'accueil des véhicules d'époque »
 - Rapporteur : Monsieur le Maire.
 - Exposé & Intérêt économique : Partenariat sans aucun engagement financier pour la commune avec la Fédération Française des Véhicules d'Époque. Ce label permet de référencer Toucy sur les itinéraires des collectionneurs et de générer des retombées touristiques directes pour la restauration, le commerce du centre-ville, l'hôtellerie et les chambres d'hôtes.
 - **Vote : Adopté à la majorité (1 abstention).**
- Groupement de commandes d'achat d'énergie avec le SDEY
 - Exposé : Renouvellement de la participation de la commune au groupement de commandes coordonné par le Syndicat d'Énergie de l'Yonne (SDEY) pour la fourniture d'électricité et de gaz, afin de sécuriser les coûts d'achat de la collectivité.
 - **Vote : Adopté à l'unanimité.**
- Restauration scolaire – Avenant au marché de fourniture de repas
 - Exposé : Ajustement technique des prix unitaires de livraison de repas en liaison froide par le prestataire (augmentation contenue à environ 3,035 € / repas).
 - **Vote : Adopté à l'unanimité.**
- Convention d'accueil des enfants de l'école maternelle en période de canicule
 - Exposé : Validation du cadre conventionnel permettant de déployer des mesures d'urgence (locaux rafraîchis, aménagement du temps de travail des personnels) en cas de déclenchement des alertes canicule.
 - **Vote : Adopté à l'unanimité.**

6. Travaux, Projets et Questions diverses

- Compte rendu d'activités et cérémonies :
 - Monsieur le Maire fait le point sur les événements récents, les cérémonies patriotiques et la mémoire de la Résistance. Un hommage particulier est rendu à

Pascal ????? pour son parcours pédestre mémoriel et son accueil républicain en mairie.

- Point d'avancement des projets d'urbanisme et de travaux (présenté par Robert TOUZEAU) :
 - Aménagement des abords de la Mairie : Projet de création d'un espace vert paysager, aménagement d'un sens giratoire pour sécuriser la circulation automobile et installation d'une cuve de récupération des eaux de pluie pour l'arrosage des parterres et des fleurs de la mairie.
 - Projet du Cinéma : Échanges en cours avec l'architecte pour affiner l'esquisse et les arbitrages financiers.
 - Acquisition foncière (Friche/Parcelle) : Finalisation de l'acte chez le notaire pour l'acquisition de la parcelle en vue du projet de réaménagement urbain.
 - Écoles :
 - *École maternelle* : Travaux de réparation de la toiture pris en charge en partie par l'assurance suite aux sinistres.
 - *École élémentaire* : Aménagement d'une nouvelle classe au rez-de-chaussée pour la rentrée de septembre, remplacement des fenêtres en simple vitrage et amélioration de l'éclairage.
 - Isolation et chauffage : Consultation des entreprises pour le remplacement des fenêtres sur les bâtiments communaux et installation de systèmes de régulation de température.
 - Porte de la Mairie : Validation du devis pour le remplacement de la porte d'entrée vitrée du hall de la mairie.
- Éclairage public, voirie et sécurité (présenté par Aurélien BRAIN) :
 - Remplacement des luminaires par des technologies LED dans différentes rues.
 - Réalisation d'un audit complet sur les défibrillateurs cardiaques de la commune afin d'engager un contrat de maintenance et de garantir leur parfait état de marche en cas d'urgence.
- Festivités du 14 Juillet et Sécurité (présenté par Nathalie FAURE) :
 - Point détaillé sur le dispositif de sécurité : positionnement des barrières Vauban, véhicules de protection, périmètre du feu d'artifice et présence des secours.
 - Organisation de la retraite aux flambeaux et appel aux bénévoles municipaux pour prêter main-forte à la tenue des buvettes et à l'encadrement du parcours.
- Cadre des échanges au sein du Conseil municipal :

- Monsieur le Maire rappelle la nécessité de maintenir un climat serein, professionnel et courtois lors des réunions et dans les relations avec les agents municipaux, fermement soutenu par le cadre légal qui protège les élus et le personnel contre toute forme de pression ou de menace verbales.
- Un conseiller d'opposition prend la parole pour rappeler sa vision du mandat d'élus, affirmant que le conseil municipal est une assemblée délibérante où chaque membre élu par les citoyens doit pouvoir s'exprimer dans le respect du débat démocratique sans amalgame.
- Monsieur le Maire clôt l'échange en réaffirmant que la sérénité et le respect du travail de chacun doivent rester la règle absolue au service de la population de Toucy.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21 heures.

le Maire,
Olivier Xiberras



La secrétaire
Anne Jmaïs

